

**SAISINE
SUR
SANTÉ AU TRAVAIL**
(Décision du Bureau du 4 février 2025 - NS 250620)

Depuis le début de son actuelle mandature en 2021, le CESE a souhaité replacer au centre de ses débats la question du travail, après une période où les réflexions s'étaient plutôt focalisées sur celle de l'emploi. Au cours des trois dernières années, dans un contexte rendu incertain à la fois par les conséquences du dérèglement climatique, des évolutions sociétales et des innovations technologiques, il a abordé les sujets de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail ; de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle dans la période post-covid ; et de l'impact de la généralisation de l'usage de l'intelligence artificielle sur le travail. La commission Travail et Emploi a également pu, en contribuant aux *Rapports annuels sur l'état de la France* (RAEF) établis par le CESE, ainsi qu'aux *Bilans annuels des conditions de travail* (BACT) et au *Bilan annuel 2024 de la négociation collective* établis par la DGT, enrichir sa réflexion sur le travail.

Au sein de l'ensemble de ces productions, une question, celle de la santé au travail, revient régulièrement, soulignant à la fois l'importance des préoccupations sur ce sujet et l'absence, dans les productions du CESE, d'une publication qui lui soit dédiée exclusivement. L'avis le plus récent entièrement consacré à l'un des aspects de ce thème, celui des risques psychosociaux, a été réalisé en 2013.

Pourtant, de nombreux éléments de constat et des préconisations formulés au cours de la mandature actuelle sont présents dans les travaux du CESE, mais de manière éparse. Ils pourraient être utilement rassemblés et enrichis en prenant en compte les évolutions de contextes et les problématiques émergentes.

Concernant par exemple les accidents du travail, le CESE a souligné que leur nombre s'est tendanciellement accru en France, et que la comparaison avec des pays voisins montre clairement qu'il est trop élevé dans notre pays. Or la France a démontré sa capacité à mieux faire le bilan de la mise en œuvre de la charte sociale sur le déroulement des travaux d'infrastructures et l'organisation des Jeux de Paris 2024 en témoigne, avec un nombre d'accidents du travail quatre fois inférieur à la moyenne nationale.

Concernant les risques, les effets néfastes sur le travail du réchauffement climatique ont été précisément traités dans un avis. Cet avis illustre le fait que les contraintes thermiques entraînent des conséquences physiques mais sont aussi porteuses de risques psychosociaux (stress, éco-anxiété...). Certains sujets comme la fatigue informationnelle, les transformations apportées par l'intelligence artificielle et les risques qu'elles induisent pour la santé ont été identifiés, mais pas encore décrits ou incomplètement. La demande d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle s'accroît, questionnant les modalités d'articulation des temps et mettant en évidence les risques d'intensification du travail, en s'inscrivant dans une perspective d'amélioration de la santé globale. L'état des lieux des risques psychosociaux établi en 2013, qui reste à bien des égards d'actualité, pourrait donc être complété compte tenu des nouveaux risques et de l'évolution du travail.

Le gouvernement a annoncé la tenue à la fin mars d'une conférence portant sur le travail avec les partenaires sociaux, au cours de laquelle les sujets portant sur la santé physique comme sur la santé mentale au travail devraient être abordés. Dans cette perspective, la commission Travail et Emploi préparera un projet d'étude sur la santé au travail recensant et actualisant les éléments de constat présentés dans ses travaux et, à la lumière d'auditions réalisées depuis ces derniers, faisant apparaître le cas échéant les problématiques nouvelles. Cette étude reprendra les préconisations déjà formulées et toujours d'actualité et dégagera des pistes de réflexions nouvelles qui pourront donner lieu, par la suite et si cela se justifie, à une évolution de l'étude vers un projet d'avis.

Cette étude devra être présentée au bureau avant la date fixée pour la conférence et au plus tard à la fin mars 2025.

Au cours de sa réunion du 4 février 2025, le Bureau a décidé de confier à la commission Travail et Emploi la préparation d'une étude sur cette question qui sera présentée en séance plénière le mardi 25 mars 2025.